Alerte sur les dangers des radiofréquences pour les enfants

L'Anses pointe les effets possibles des téléphones et des jouets radiocommandés sur les fonctions cognitives et le bien-être des plus jeunes

Technologies sans fil, prudence. C'est l'avertissement que lance, aux parents comme aux pouvoirs publics, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) dans un rapport d'expertise sur l'exposition aux radiofréquences et la santé des enfants, publié vendredi 8 juillet.

Les champs électromagnétiques dans lesquels baignent les plus jeunes sont aujourd'hui multiples : téléphones mobiles, tablettes tactiles, jouets radiocommandés, robots communicants, talkies-walkies, babyphones et autres dispositifs de surveillance. Leur usage, souligne le rapport, connaît *« une très forte expansion, notamment chez les très jeunes enfants »*. Ceux-ci possèdent leur propre téléphone mobile *« de plus en plus précocement, même si la première utilisation se situe rarement avant l'âge de 7 ans. »* Si bien que très tôt, et même *« dès la phase de développement in utero »*, la plupart sont exposés à des sources *« placées à proximité et parfois au contact du corps »*.

Or, plus la source émettrice est proche – c'est le cas du portable collé à l'oreille ou du babyphone posé dans le berceau – et plus la quantité de rayonnement, c'est-à-dire d'énergie absorbée par la tête ou par le corps, est importante. Sans parler des éventuels effets autres que thermiques, encore très mal connus, des champs électromagnétiques.

Niveau de preuve insuffisant

Le comité d'experts s'est focalisé sur les enfants de moins de 6 ans, au sujet desquels on trouve peu d'études dans la littérature scientifique internationale. Il a donc pris en compte les données disponibles sur l'exposition aux radiofréquences pendant toutes les phases du développement, depuis la période in utero jusqu'à la fin de l'adolescence. Et il a passé au crible différents effets sanitaires possibles, en évaluant, pour chacun, le *« niveau de preuve »*.

Il en ressort que *« les données actuelles ne permettent pas de conclure à l'existence ou non d'un effet des radiofréquences chez l'enfant »*, pour ce qui est du comportement, des fonctions auditives, du développement, du système reproducteur et du système immunitaire. Pas plus que pour les effets cancérogènes et tératogènes (entraînant des malformations).

Cela ne signifie pas que de tels effets sont écartés, mais seulement que le niveau de preuve est insuffisant pour trancher. En 2011, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a classé les radiofréquences comme *« peut-être cancérogènes pour l'homme »*. Les études publiées ne permettent cependant pas d'être affirmatif dans le cas spécifique des enfants.

En revanche, les experts concluent à *« un effet possible des radiofréquences sur les fonctions cognitives de l'enfant »*, telles que la mémoire, l'attention, les capacités psychomotrices ou le langage. Ils posent le même diagnostic d'*« effet possible »* sur le *« bien-être »* des enfants, un état défini par l'absence de troubles du sommeil ou de symptômes tels que fatigue, stress, difficultés de concentration ou maux de tête. Toutefois, ces symptômes *« pourraient être liés à l'usage des téléphones mobiles plutôt qu'aux radiofréquences qu'ils émettent »*. Autrement dit, à un usage excessif des portables empiétant sur le temps de sommeil.

> **« Du fait de leur plus petite taille, les enfants sont davantage exposés »**
>
> **OLIVIER MERCKEL**
> coordinateur du rapport de l'Anses

Aussi l'Anses appelle-t-elle à redoubler de vigilance. *« Les enfants ne sont pas des adultes miniatures,* souligne Olivier Merckel, coordinateur du rapport. *Du fait de leur plus petite taille, de leurs spécificités anatomiques et morphologiques et des caractéristiques de certains de leurs tissus, ils sont davantage exposés. En particulier, les zones périphériques de leur cerveau sont plus exposées que celles des adultes aux radiofréquences. »*

L'agence préconise donc que tous les équipements radioélectriques soient soumis *« aux mêmes obligations réglementaires en matière de contrôle des niveaux d'exposition et d'information du public que celles encadrant les téléphones mobiles »*. Pour les sources de radiofréquences lointaines (antennes-relais, émetteurs de radio et de télévision), elle recommande de *« reconsidérer les valeurs limites d'exposition réglementaires »*, afin d'assurer *« des marges de sécurité suffisamment grandes »* pour protéger la santé des plus petits. Des pays comme le Canada ou les Pays-Bas ont déjà abaissé ces limites, mais les parlementaires français n'ont pas suivi cet exemple dans la loi sur les ondes de janvier 2015.

L'Anses prodigue aussi des conseils de bon sens aux parents : *« Inciter leurs enfants à un usage raisonné du téléphone mobile, en évitant les communications nocturnes et en limitant la fréquence et la durée des appels. »*

« Pour une fois, les choses bougent dans le bon sens, se félicite Janine Le Calvez, présidente de l'association Pour une réglementation des antennes-relais de téléphonie mobile. *Le rapport souligne des questions sanitaires que nous soulevons depuis longtemps. Reste à mettre en œuvre les recommandations, à commencer par la suppression des appareils sans fil dans les écoles primaires. »* ■

PIERRE LE HIR